

STRUCTURES ÉQUESTRES : mise en place d'une aide d'urgence par le Conseil Régional !

Suite aux différentes discussions entre la Région et la filière, représentée par le Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes, son Président Monsieur Régis BOUCHET est heureux d'informer les acteurs régionaux qu'une aide aux structures équestres (centres d'entraînement et centres équestres) est apportée par la Région suite à la perte de trésorerie pendant la période de confinement.

Les **bénéficiaires** sont les **structures équestres qui gèrent des centres d'entraînement ou des centres équestres** (y compris ceux dépendant des établissements d'enseignement) qui ont subi, pendant au moins l'un des mois du confinement (les nouvelles structures ouvertes depuis 2019 sont automatiquement concernées par cette aide), une perte de chiffre d'affaire d'au moins 50 % par rapport à ce même mois en 2019 et qui peuvent justifier d'un investissement ou d'un emprunt bancaire sur l'année 2019 et/ou 2020.

La Région attribuera une aide forfaitaire de **2000 € par structure** minorée si l'investissement ou l'emprunt bancaire sont inférieurs à 2000 €.

Pour bénéficier de cette aide, un **dossier de demande de subvention est à déposer en ligne sur le site de la Région**, via le portail des aides dédié à ce dispositif. L'instruction de la demande démarre une fois que le dossier a été déposé en ligne. L'attribution des subventions se fera progressivement à **partir de juillet 2020**. Le paiement se fera ensuite automatiquement, une fois que les aides auront été votées par les élus de la Commission permanente du Conseil régional.

Le dépôt des demandes est ouvert dès le 2 juin 2020. Il ne sera plus possible de formuler une demande après le 15 septembre 2020. Ne perdez pas de temps si vous êtes concernés par ce dispositif :

- pour en savoir davantage sur cette aide d'urgence, [cliquez ici](#),
- pour déposer un dossier de demande, [cliquez ici](#).

Pour toute question relative à cette aide, n'hésitez pas à contacter Marie-Aude Bernard, chargée de mission au Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes, par téléphone au 06 84 73 20 21.

Vous pouvez également contacter directement les services de la Région en charge de cette aide, par mail : plancheval@auvergnerhonealpes.fr.



Régis Bouchet

Président du Conseil de la Filière
Cheval Auvergne-Rhône-Alpes